

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES









Tableau de bord

Déploiement du programme et des projets

L'avancement des signatures

1426

communes ont signé leur convention d'adhésion, soit 87% des communes Petites villes de demain (PVD). Ce sont 821 conventions d'adhésion signées.



des communes Petites villes de demain, soit 112 communes en tout, sont déjà engagées dans une opération de revitalisation des territoires (ORT). Elles étaient 6,4% en juillet 2021 (104 communes).



L'analyse des conventions d'adhésion*

Le cadre de coopération

Chaque convention d'adhésion est signée par, au minimum, une ou plusieurs communes Petites villes de demain, leur intercommunalité et le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Entre 2 et 3 communes

en moyenne, sont signataires d'une même convention d'adhésion



Les conventions d'adhésion installent les comités de projet des communes. Ils réunissent les cosignataires des conventions d'adhésion et les partenaires identifiés. Le choix de la nature de la présidence est à la discrétion des collectivités. 60 % des comités de projet créés sont co-présidés. Parmi ceux-ci, 85% le sont par le ou les maires et le président de l'EPCI (les 15% restant étant de la coprésidence de maires).



Ol





Le programme Petites villes de demain offrant un cadre de coopération territoriale partenariale, les conseils départementaux et régionaux, les partenaires financiers et techniques, nationaux et locaux, ont été invités à s'y associer, dès la signature de la convention d'adhésion.

38% et 27%

Ce sont les pourcentages de communes PVD auprès desquelles les Conseils départementaux et régionaux se sont respectivement engagés.

Les orientations et actions des projets de territoires

Les orientations identifiées :

Développer l'économie locale

Valoriser le patrimoine

Améliorer la santé et du bien vivre

Intégrer la commune au territoire

Renforcer la transition écologique

Améliorer la connectivité

Faciliter l'accès aux démarches

0 20 40 60 80

Proportion des communes PVD par orientations de projet

Les actions en cours ou envisagées :

Sur les équipements :

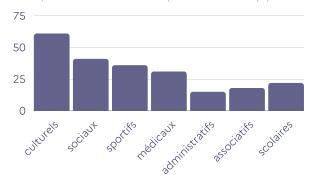
Majoritaires sont les communes PVD envisageant des actions sur les équipements culturels. L'intervention sur les équipements médico-sociaux et sportifs apparaissent comme le deuxième enjeu, au regard de l'étude menée.

La part importante de communes envisageant de créer un tiers-lieux témoigne du déploiement national de ces nouveaux équipements innovants, aux programmations mixtes adaptées aux besoins des territoires.

Sur l'habitat:

64% des communes PVD mènent ou envisagent de mener d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), simple ou complexe. 34% des communes ont l'intention de s'engager dans une OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU).

Proportion des communes PVD par actions sur les équipements



24%
des communes envisagent
de créer un tiers-lieu

Intentions d'engagement d'une OPAH, simple ou complexe



Les besoins exprimés :

86%

des communes ont exprimé le besoin d'un financement pour le chef de projet PVD 63%

des communes ont exprimé le besoin d'un financement d'études opérationnelles 51%

des communes ont exprimé le besoin d'un financement de leurs investissements

Soutien à l'ingénierie



Les Chefs de projet Petites villes de demain

+ de 444

postes de chef de projet Petites villes de demain occupés

17

volontariats territoriaux en administration (VTA) en appui au chef de projet Petites villes de demain

Les postes de chef de projet Petites villes de demain sont financés à hauteur de 75% par l'ANCT, la Banque des territoires, l'Etat et l'ANAH (sous condition de la mise en oeuvre d'une OPAH-RU en phase préopérationnelle ou opérationnelle).

Pour retrouver l'ensemble des offres d'emploi de chef de projet Petites villes de demain et y postuler, rendez-vous sur la <u>plateforme</u> Petites villes de demain l Chefs de projet



Les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage



La Banque des territoires, l'ANCT, le Ministère de la transition écologique, l'Anah et le Cerema proposent aux collectivités Petites villes de demain un ensemble de dispositifs pour accompagner les communes dans la définition et la conduite de leurs projets.

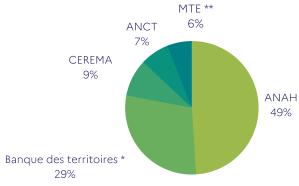
513

communes ont déjà bénéficié d'un soutien à l'ingénierie

20 959 057 €

de soutien à l'ingénierie*

*sans prise en compte des prestations du Cerema comptées en jour et du financement des postes de chefs de projet



Répartition du nombre de communes accompagnées par partenaires

Plus précisément, l'ANAH a financé de l'ingénierie bénéficiant à 214 communes pour un montant de 14 M€ et la Banque des Territoires a financé 125 collectivités pour un montant de 3,3 M€ (*hors Plan de Relance Commerce et Foncières). Le Cerema a accompagné 37 communes, l'ANCT 32 communes, et le Ministère de la transition écologique** via les Ateliers des territoires (flash et locaux) 28 communes Petites villes de demain.



Retrouvez les mesures d'accompagnement du programme Petites villes de demain sur Aides-Territoires,

guichet unique, qui rend visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des collectivités, proposées par les partenaires du programme https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/

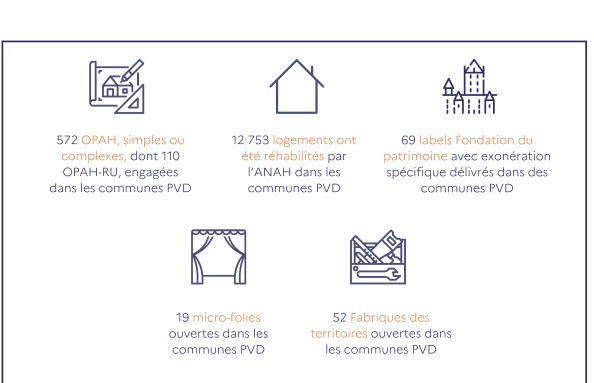
Aides-Territoires est une startup d'Etat portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)

Soutien aux actions thématiques

Le programme étant en phase de lancement, les indicateurs liés au soutien aux actions thématiques sont encore limités, et seront complétés dans les prochaines notes de suivi.

Une évolution notable du nombre de France Services et de Conseillers numériques France Services (deux programmes coordonnées par l'ANCT) dans les communes Petites villes de demain.







Le saviez-vous?

L'AMI « Fabriques de Territoire », désormais clôt, a été lancé en 2019 pour financer 300 Fabriques.

Afin de continuer à soutenir le déploiement des tiers-lieux, le gouvernement a annoncé la labellisation de 100 tiers-lieux, ateliers de fabrication destinés en priorité à des entrepreneurs, d'ici le printemps 2022, avec l'<u>AMI Manufactures de proximité</u> coordonné par l'ANCT!

Zoom sur la relance



Le plan France Relance injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi « préparer la France de 2030 ». La philosophie de ce plan est d'apporter une réponse territorialisée à la crise en favorisant la convergence entre les collectivités territoriales et les services de l'État. Une démarche qui concorde avec celle du programme Petites villes de demain.

Les activités commerciales contribuant au dynamisme des petites villes, agir pour leur maintien et leur développement fait partie des priorités d'action des élus locaux. Les mesures de soutien du commerce de proximité déployées par la Banque des Territoires (BDT) dans le cadre de la Relance sont accessibles aux Petites villes de demain depuis l'annonce de leur retenue dans le cadre du programme.

Au total, 513 collectivités ont sollicité les mesures d'urgence commerce portées par la Banque des territoires : manager de commerce, diagnostic impact, solution numérique, ingénierie numérique. 7 818 107 € ont déjà été contractualisés en réponse aux demandes des communes PVD. Elles étaient 246 en juillet 2021.



Désormais, 257 postes de managers de commerce ont fait l'objet d'une demande de subvention, contre 228 en juillet 2021.

Financement des projets

Le Fonds Friches



128 communes PVD sont lauréates de la 1ère vague du fonds friches dédié au recyclage du foncier artificialisé 50,6 M€ de subventions du fonds piloté par le Ministère de la transition écologique (MTE) et l'ADEME ont été attribués à des projets situés dans les communes PVD. L'enveloppe du fonds friche a été doublée et l'analyse des candidatures aux 2èmes appels régionaux est en cours. Le Président de la République a annoncé en septembre 2021 une pérennisation du fonds.

Les dotations de l'Etat

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)*

3 076 335,49 €

31 communes bénéficiaires

Dotation des équipements et des territoires ruraux (DETR)*

91 689 327,95 €

770 communes bénéficiaires

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)*

43 636 749,94 €

258 communes bénéficiaires

Le Club



La phase de co-construction du Club des Petites villes de demain s'est achevée. Ces premiers mois ont été l'occasion de penser les activités de formation, de sensibilisation et d'information pour et avec les communes PVD.



Evénements



Formation



Réseaux sociaux

- 4 semaines thématiques
- 30 webinaires
- 30 PVD valorisées
- Près de 5 366 participants au total
- 1 session de formation
- 4 modules de formation
- 563 participants
- LinkedIn : plus de 10 800 abonnés
- Infolettre mensuelle : envoi à plus de 5 200 personnes



Cercle thématique

Le premier Cercle thématique a été lancé ce trimestre!

Le Club des Petites Villes de demain propose des « Cercles thématiques » aux élus impliqués dans le programme de l'ANCT. Son but : pendant un an, à l'occasion de rencontres numériques et de visites de terrain, faire dialoguer les élus entre pairs et les accompagner sur des sujets essentiels à la revitalisation des petites centralités.

La sécurité du quotidien est le thème du premier Cercle thématique. Ce Cercle est co-piloté par l'ANCT et le PUCA en partenariat avec la Direction générale de la Gendarmerie Nationale. La première réunion a été organisée le 29 septembre 2021.



Nuage de mots du groupe de travail Urbanisme et sécurité



À propos du programme Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain a été lancé par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, le 1er octobre 2021. Depuis, plus de 1 600 communes, centralités de moins de 20 000 habitants ont rejoint le programme, piloté par l'ANCT et ses délégués territoriaux, les préfets de département. Pour réussir la transformation des territoires, le programme soutient les collectivités par un apport inédit en ingénierie d'une part, par l'intégration à un réseau professionnel – le Club Petites villes de demain –, et enfin par le soutien des actions thématiques, concourant au renforcement de la richesse et de la qualité de vie des communes et à la transition écologique des territoires.

Le programme bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. La Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'ANCT en sont les principaux partenaires financiers.

Suivre nos actualités : <u>petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr</u>
Nous contacter : <u>petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr</u>

À propos de l'ANCT

Créée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire des collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action coeur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.



Rédactrice en chef : Juliette Auricoste

Rédaction : Mathilde Fraisse

Contribution : préfectures de répartement et de région (SGAR), ANCT, DGCL, DGALN, Cerema, Anah, Banque des territoires.









